

## 4 - FEDER 2014-2020 volet urbain - Information sur l'appel à projets régional et validation du plan d'action bisontin

**M. LOYAT, Conseiller Municipal Délégué, Rapporteur :**

### 1 - Exposé des motifs

L'appel à projets du volet urbain FEDER a été lancé par la Région le 23 septembre 2014 à l'attention du Pôle métropolitain Centre Franche-Comté et de l'Aire urbaine Nord-Est Franche-Comté. Inscrites dans une stratégie globale. Deux mesures déterminent le plan d'action du volet urbain FEDER :

- la qualité de l'environnement par la réhabilitation des espaces dégradés du pôle métropolitain ;
- la qualité du cadre de vie dans les quartiers prioritaires.

Ces deux mesures représentent une enveloppe globale d'un montant s'élevant à 13,9 M€ de FEDER pour le Pôle Centre Franche-Comté.

Le Pôle métropolitain doit présenter son dossier de réponse pour le 22 janvier 2015, intégrant :

- un diagnostic du Centre Franche-Comté ;
- des orientations stratégiques sur les divers champs de développement et d'aménagement ;
- un plan d'action sur le volet urbain FEDER (précis pour 2014-2017, général pour 2018-2020) ;
- les modalités de gouvernance et de sélection des projets (procédures, moyens humains...).

Le 27 juin dernier, le Conseil métropolitain a débattu du diagnostic et des orientations stratégiques. Il doit maintenant définir les éléments d'aval : plan d'action et gouvernance. Le choix des projets nécessite une répartition indicative des financements entre territoires. Une séance de Conseil métropolitain permettra mi-janvier 2015 d'entériner l'ensemble des contenus pour la réponse à l'appel à projets.

### 2 - Proposition de plan d'action

Le Conseil Métropolitain a adopté en séance du 2 décembre 2014 un accord qui permet de cadrer l'élaboration du plan d'action sur la **mesure Espaces dégradés** du Volet Urbain FEDER et les projets des territoires. Cet accord vise à concilier les attentes des territoires, l'enjeu partagé étant d'utiliser de façon optimale les crédits. Toutefois, il semble que l'ensemble des territoires a capacité à présenter des projets mobilisant les crédits FEDER dans des délais acceptables.

Le Conseil métropolitain a ainsi défini les principes de répartition suivants :

- La répartition initiale est définie selon les critères démographie et bonus capitale régionale, corrigés d'un mécanisme de solidarité qui retransche 400 K€ du montant revenant à la CAGB, pour les affecter en quatre parts de 100 K€ réparties entre les autres territoires.

- Les montants prévisionnels s'élèvent donc à :

- . 4,48 M€ pour le territoire bisontin (CAGB),
- . 1,16 M€ pour le Grand Dole (CAGD),
- . 750 K€ pour le territoire vésulien (CAV),
- . 740 K€ pour le territoire lédonien (ECLA),
- . 640 K€ pour la Communauté de communes du Larmont (CCL).

- Il est décidé par ailleurs que sera mis en place un pilotage rigoureux, avec notamment un mécanisme de revoyure à mi-parcours en 2017, qui permettra une éventuelle modification de répartition tenant compte de l'avancement effectif des projets dans les territoires.

La Ville de Besançon est appelée à se prononcer sur le choix des projets relatifs à son territoire.

<b>Volet urbain FEDER : projets «espaces dégradés» du Centre Franche-Comté</b>			
<b>EPCI</b>	<b>Projet</b>	<b>Période de programmation</b>	<b>FEDER potentiel</b>
CAGB	Reconversion de la friche industrielle des Prés de Vaux : déconstruction de la Rhodia	2015-2017	1 470 000
	Redynamisation économique, commerciale et touristique du cœur d'agglomération (Battant, Saint-Paul, Pasteur)		1 642 200
	Requalification de la Zone d'Activité des Marnières (1 <sup>ère</sup> phase)		455 000
	Revitalisation du campus : siège de la COMUE et jardin des savoirs		1 370 950
	Reconversion du site Saint-Jacques et Arsenal (études AMO)	2017-2020	à préciser
CAV	Reconversion du site Paul Morel	2015-2017	à déterminer
	OPAH-RU		
ECLA	Restructuration de friches gare	2015-2017	
	Opération cœur de ville		
CCL	Reconversion de friches urbaines Ilot Saint-Pierre et centre sportif municipal	2015-2017	
CAGD	en attente		

**Concernant la mesure «quartiers prioritaires»**, elle fait actuellement l'objet de travaux entre les territoires pour identifier les grandes lignes à proposer dans le dossier. L'état d'avancement des réflexions sur la future politique de la ville ne permet pas à ce stade de présenter des opérations précises. Néanmoins, des éléments d'information seront remis pour identifier les orientations qui se dessinent dans ce cadre puisque des dispositifs nationaux sont également en cours de préparation : contrat de ville et Nouveau programme national de renouvellement urbain (NPNRU). Pour mémoire, sur le territoire bisontin, cinq quartiers sont concernés et représentent au total 22 350 habitants : Planoise, La Grette, Palente-Orchamps, Montrapon, Clairs-Soleils.

### **3 - Modalités de mise en œuvre du volet urbain FEDER**

La Région charge le Pôle de sélectionner les projets susceptibles de bénéficier de subventions FEDER au regard de la stratégie. Le Pôle interviendrait en amont de l'instruction réglementaire assurée par la Région. Les avis du Conseil métropolitain ne valent pas attribution de subvention.

Il est proposé de mobiliser les instances techniques et politiques du Pôle métropolitain, sur le modèle de la gestion des programmes européens en région :

- Comité des DGS Centre Franche-Comté : examen technique des demandes individuelles de subvention ;
- Conseil métropolitain : avis sur la compatibilité des demandes en regard de la stratégie, suivi de l'avancement de la stratégie, réorientations.

Le fonctionnement des instances et l'application des procédures engendreront un besoin accru en ingénierie, d'autant que le Pôle métropolitain assurera auprès des territoires membres un rôle d'accompagnement afin que les projets convergent avec la stratégie.

### Propositions

Le Conseil Municipal est invité à :

- prendre connaissance des éléments de réponse à l'appel à projets,
- valider le plan d'action proposé.

**«M. LE MAIRE :** On a beaucoup discuté du pôle métropolitain, à quoi il servirait, si ce n'était pas une structure supplémentaire. Par exemple, une des premières applications du pôle métropolitain a été la répartition des appels à projets régionaux entre les maires de Vesoul, Lons-le-Saunier, Dole, Pontarlier, Besançon. Ça s'est parfaitement passé, nous nous sommes mis d'accord ensemble et cette répartition a été validée par l'ensemble de mes collègues maires des villes du pôle métropolitain. Je pense donc que c'est une très bonne application de l'intérêt d'un pôle métropolitain puisqu'il reviendra à Besançon à 4,48 M€ et nous aurons prochainement un autre vote dans quelque temps sur les quartiers prioritaires où une somme à peu près équivalente -je dis ça de tête- sera attribuée aussi à la Ville de Besançon, en parfait accord avec les décisions et les souhaits des collègues maires de ces villes. On peut, même si on n'est pas d'accord sur des grandes tendances nationales, au moins être d'accord au niveau local, puisque vous avez remarqué que dans les villes citées je n'étais pas politiquement majoritaire dans l'ensemble.

**M. Ludovic FAGAUT :** En ce qui concerne le plan d'actions sur l'îlot Pasteur, nous savons que les travaux arrivent bientôt à échéance et mon intervention portera sur trois points. Tout d'abord vous nous aviez parlé qu'au niveau des enseignes présentes sur cet espace il y avait deux ou trois locomotives qui allaient s'installer et qui avaient répondu favorablement. Est-ce que vous pouvez nous en dire davantage sur ce sujet ? D'autre part votre prospection sur l'implantation des enseignes prend-elle bien en compte le besoin de la population du centre-ville afin d'éviter des possibles distorsions de concurrence avec le quartier Battant puisqu'on sait quand même que le quartier Battant est un petit peu en difficulté avec une quarantaine d'enseignes qui sont fermées, de locaux inoccupés. Et enfin, si vous ne trouvez pas les grandes enseignes sur les locaux existants, est-ce que vous avez l'intention de subdiviser les surfaces existantes en plus petites surfaces parce que, et si tel est le cas est-ce que ce n'est pas un risque vis-à-vis des commerçants de Battant, tout simplement ?

**M. LE MAIRE :** Tout d'abord je ne pense pas qu'il y ait 40 commerces en difficulté sur Battant. Par rapport à ce que j'ai dit, effectivement il y a des grandes enseignes -une communication a déjà été faite à ce sujet- il y a encore deux grandes enseignes qui sont en cours de discussion, des enseignes intéressantes pour la ville, je ne peux pas vous en dire plus aujourd'hui puisque la discussion est en cours. Pour répondre à votre question, il n'est pas envisagé de diviser les cellules pour en faire des plus petites qui viendraient concurrencer l'ensemble des commerces de la Ville, ça c'est la première chose. Deuxièmement nous sommes attentifs et nous demandons aussi que dans les centres commerciaux de la périphérie, des enseignes qui ont donné leur accord pour venir sur Pasteur -j'ai un exemple très précis en tête- n'aillent pas s'installer aussi ailleurs en périphérie. En tout cas dans ce sens là ça marche comme ça, ce qui ne veut pas dire que les enseignes de la périphérie ne viendront pas au centre-ville parce que cela va en sens inverse et ce n'est pas désagréable, c'est même au contraire plutôt souhaitable. Donc voilà, pour l'instant les grandes enseignes seront là. Je crois pouvoir dire que lorsque le centre sera inauguré aux alentours du mois de septembre-octobre de cette année, les enseignes seront là. Vous allez dire qu'on dit toujours cela mais tant que ce n'est pas signé, ce n'est pas définitif mais pour l'instant j'ai plutôt bon espoir. En tout cas il n'est pas question pour nous de diviser en petites cellules si c'est ça votre question puisque ce n'est pas possible, les réseaux, l'alimentation électrique, le chauffage, tout ça ce n'est pas possible. Donc KLEPIERRE va louer, vendre à des grandes surfaces mais vous savez le contexte aujourd'hui n'est pas extraordinaire, donc ce n'est pas facile, vous en avez conscience.

**M. Pascal BONNET :** En prolongement de ce que vient de dire Ludovic FAGAUT on a régulièrement l'information selon laquelle on ne nous dit pas quelles seront les enseignes parce qu'on ne peut pas le dire. Déjà il y a quelques mois, on est toujours un peu dans ce mystère qui va sans doute quand même un jour laisser place à des affirmations plus nettes...

**M. LE MAIRE :** Oui, bien sûr, vous le saurez.

**M. Pascal BONNET :** ... d'autant que dans la ville les gens encore s'interrogent sur la FNAC alors qu'il semble quand même que ça fait longtemps qu'on ne parle plus de la FNAC. Donc je voudrais revenir au FEDER plus globalement.

**M. LE MAIRE :** Que venez-vous de dire ? Je n'ai pas noté.

**M. Pascal BONNET :** Il y a encore des gens qui nous disent qu'ils attendent la FNAC alors qu'on sait très bien qu'a priori on n'aura pas la FNAC, à moins qu'il y ait des changements...

**M. LE MAIRE :** Je ne sais pas, c'est votre avis.

**M. Pascal BONNET :** On a entendu dire que la FNAC n'avait plus ce genre de projet et qu'ils en ont d'autres.

**M. LE MAIRE :** Peut-être êtes-vous mieux informé...

**M. Pascal BONNET :** Vous nous direz un jour ce qu'il en est puisqu'on est toujours dans le mystère... je respecte cette confidentialité...

**M. LE MAIRE :** Pascal, je vais vous dire une chose ; lorsque l'on négocie avec des groupes nationaux et internationaux il y a une chose impérative pour eux c'est de ne pas en parler. Pensez-vous que je vais prendre le risque de couper net une négociation pour vous satisfaire ? Non. Je pensais que vous alliez par contre me parler de l'article de l'Est Républicain dans lequel on voit des commerçants qui viennent s'installer sur le quai Veil Picard en disant -le tram est là, ça nous apporte du monde-. Je pensais que vous alliez me parler de cela.

**M. Pascal BONNET :** Laissez-moi continuer. Je ne vous aurais peut-être pas parlé de ça mais jusqu'à preuve du contraire...

**M. LE MAIRE :** C'est pour cela que je l'ai fait à votre place.

**M. Pascal BONNET :** ...c'est moi qui choisis ce dont je parle. Je prolongeais ce que disait Ludovic FAGAUT simplement. Je sais, on sait tous qu'il y a des négociations mais on nous avait dit il y a plusieurs mois qu'on aurait vite la réponse, donc les négociations apparemment sont complexes...

**M. LE MAIRE :** Elles sont plus difficiles que prévu.

**M. Pascal BONNET :** ...difficiles, dures, on constate. Alors on aura un jour une bonne surprise, on l'espère tous. Je reviens plus globalement au FEDER. On est sur un projet de volet urbain sur 2014-2020 et sur plus spécialement aujourd'hui la période 2015-2017 et les actions bisontines en la matière. Je sais que pour ma part j'ai toujours soutenu cette idée de pôle métropolitain que j'aurais préféré intituler, je vous l'avais déjà dit «cœur de Franche-Comté», ça me paraissait plus vivant que Centre Franche-Comté mais enfin apparemment ça ne vous intéressait pas...

**M. LE MAIRE :** Ce n'est surtout pas fondamental.

**M. Pascal BONNET :** La communication il me semblait que c'était important, c'est un élément que je voulais tout de même rappeler. Après j'aimerais savoir si dans la perspective de la 2<sup>ème</sup> partie de ce FEDER, au-delà de Viotte qui est évoqué un peu plus loin et qu'on attend de mettre en place... on envisage une demande de financement FEDER pour contribuer largement à notre budget ? Est-ce qu'il y a d'autres projets qui sont déjà imaginés pour 2017-2020 puisque c'est quand même ce mandat en cours et qu'on sera dans un contexte d'organisation régionale différent avec cette fusion annoncée. Et je crois d'autant plus que le Centre Franche-Comté sera un atout majeur dans une nouvelle région fusionnée puisqu'on semble aller dans ce sens-là pour défendre justement l'intérêt de notre ville et de ses partenaires. Donc je voulais savoir au-delà de Viotte si vous avez déjà d'autres pistes, d'autant que je n'ai pas pu assister beaucoup à la commission ad hoc à la CAGB puisque les dates sont régulièrement modifiées. Je vous remercie.

**M. LE MAIRE :** Ce soir on parle de ces projets-là. Un projet sur les quartiers prioritaires existe dont nous reparlerons prochainement. Quant au Centre Franche-Comté, auriez-vous aimé qu'on l'appelle Coeur Franche-Comté ? Effectivement il y a d'autres projets, entre autres dans le domaine des transports, du numérique, du tourisme. Je dois dire que chacun y trouve son compte et ça aère de participer à ce type de réunions dans lequel on travaille sur des projets et on avance, même si on n'est pas d'accord d'un point de vue politique. Oui donc il y aura d'autres projets mais pour cela encore faut-il que nous laissions le temps au temps. On vous répondra et je vous assure que dès que je pourrai annoncer les enseignes, Monsieur BONNET, je le ferai avec beaucoup de plaisir. Mais sachez que c'est compliqué, très compliqué.

Pour ce rapport, y a-t-il des oppositions ? Il n'y en a pas. Y a-t-il des abstentions ? 2».

Après en avoir délibéré et sur avis favorable unanime (1 abstention) de la Commission n° 1, le Conseil Municipal, à l'unanimité des suffrages exprimés (2 abstentions), décide d'adopter les propositions du Rapporteur.

*Récépissé préfectoral du 23 janvier 2015.*